

Par opposition aux villages sédentaires en banco, les campements des fractions tamachek et peul se différencient particulièrement avec :

- un habitat transportable souvent démontable ;
- une résidence bipolaire ou tripolaire, dont l'occupation est liée au rythme saisonnier du genre de vie et des activités ;
- la présence des greniers sur le domaine cultivé ;
- l'instabilité chronique des unités résidentielles qui se dispersent et se regroupent chaque année selon les campements et qui manifestent ainsi l'indépendance et l'autonomie des chefs de ménage par rapport au pouvoir traditionnel local.

L'organisation spatiale des campements, variable selon les implantations saisonnières, liée beaucoup plus aux affinités individuelles qu'aux relations parentales, donne *grosso modo* l'image d'alignements le dos aux vents de sable et de pluie venant de l'est ; au relâchement et à la dispersion des huttes sur les champs en saison sèche s'oppose en hivernage le ressoudage des familles et des quartiers sur le modèle d'une cour.

Tous les caractères précédents, s'appliquant à un milieu dont les modes d'utilisation restent en grande partie libres, ont contribué à une occupation quasi complète de l'espace, très remarquable en saison sèche. La colonisation s'étend ainsi partout où le sol est cultivable, jusqu'aux zones rocheuses dégradées de Tounté par exemple, et en saison pluvieuse sur les sols gravillonnaires compacts et déboisés.

Nul doute qu'en Oudalan les hommes ont trouvé des terres propices aux activités essentielles : l'agriculture et l'élevage. Aux déterminants historiques — particulièrement les conflits guerriers — qui ont provoqué les vagues de migrants depuis la fin du siècle dernier se sont substitués les facteurs écologiques, les richesses potentielles du milieu naturel, sans lesquelles les groupes humains n'auraient pu durablement s'établir. Les diversités temporelle et spatiale ont pu ainsi permettre, malgré la sévérité climatique, la multiplicité et la complémentarité des modes d'utilisation du milieu plus ou moins spécifiques des différents groupes sociaux.

Avec la saturation de l'espace résultant de l'accroissement démographique dans une zone située à la limite de l'habitat sédentaire et de l'agriculture pluviale, et la codification de fait de la gestion des ressources, les migrations ont cessé, les installations se sont pérennisées ; le nomadisme s'est éteint au profit d'une sédentarisation quasi complète et les transhumances ont laissé la place à un élevage aux modes de conduite étriqués.

EFFECTIFS ET LOCALISATION DU CHEPTEL

Compte tenu de l'importance que revêt l'élevage dans les modes d'exploitation du milieu, les herbivores domestiques constituent une composante essentielle de l'écosystème sahélien. Sans anticiper sur la troisième partie de l'ouvrage, il convient de souligner dès à présent le fondement du pastoralisme sahélien : l'accès libre à une aire de parcours ouverte dans laquelle, à partir des points d'eau existants, les troupeaux peuvent atteindre des ressources fourragères irrégulièrement distribuées dans l'espace et affectées de fortes variations saisonnières et interannuelles. La mobilité du bétail qui en résulte, les mouvements saisonniers qui peuvent modifier considérablement la répartition spatiale du cheptel, l'absence de droits d'usage formels reconnus sur des portions d'espace bien délimitées, rendent délicate toute appréciation et interprétation des effectifs et des charges. En fait, l'observation révèle des régularités, qui ont conduit BARRAL (1974 et 1977) à proposer le concept de " zone d'endodromie " pour qualifier un *espace exploité selon un cycle annuel à partir d'un nombre variable de points d'eau pérennes, par différents groupes d'éleveurs, sédentaires ou nomades, utilisateurs habituels de ces points d'eau en*

saison sèche et ayant adopté empiriquement les mêmes aires et le même calendrier de transhumances. BARRAL a ainsi pu, pour l'Oudalan, identifier et délimiter huit zones d'endodromie, dont trois débordent au nord sur le Gourma malien. La mare d'Oursi, localisée à la charnière de trois zones endodromes, se trouve plus particulièrement solidaire de la zone Oursi - Bidi - Gorom-Gorom, qui exclut une grande partie du bassin versant de la mare.

C'est sur l'ensemble de cette zone d'endodromie, d'une superficie évaluée à 61 520 ha, que les effectifs du cheptel ont été estimés en fin de saison sèche 1976 par dénombrement autour des points d'eau (LHOSTE, 1977). Des comptages ont par ailleurs été réalisés à trois reprises au cours de la saison sèche 1980-81 sur la mare d'Oursi proprement dite. L'estimation des effectifs par espèces donne, pour avril 1976, les résultats suivants pour l'ensemble de la zone d'endodromie :

bovins ⁽¹⁾	13 000 à 14 000
caprins ⁽¹⁾	30 000
ovins ⁽¹⁾	7 000
ânes	1 500
chevaux	100
chameaux	300

La charge globale, estimée à 15 300 UBT ⁽²⁾, correspond en moyenne à 4 ha environ par UBT. Compte tenu de la population totale de la zone estimée à partir des résultats du recensement de 1975, les moyennes s'établiraient à 1,2 bovin, 2,6 caprins et 0,6 ovin par habitant.

Concernant plus particulièrement les bovins, le rapprochement de ces chiffres et de ceux établis par BARRAL avant 1972 permet d'évaluer pour ce secteur les pertes totales subies en 1972-1973 à 30-35 % (soit 5 000 à 6 000 têtes). Estimation bien entendu très globale, qui masque de fortes variations en fonction des situations locales et des groupes d'éleveurs.

En fin de saison sèche, la localisation du cheptel dépend directement de celle des points d'eau résiduels, les distances des pâturages accessibles à partir de ceux-ci variant selon le rythme d'abreuvement adopté. La figure 10 indique schématiquement la répartition du cheptel bovin en avril 1976, cinq ensembles de points d'eau pérennes étant alors fréquentés :

abreuvement à la mare d'Oursi	5 400 à 6 000 bovins
abreuvement aux puisards de Bossey	1 500 bovins
abreuvement aux puisards de Gorom-Gorom	2 600 à 3 000 bovins
abreuvement aux puisards de Guidoy	2 700 à 3 000 bovins
abreuvement aux puisards de Bidi	800 à 1 000 bovins

Durant la saison des pluies, la multiplication des points d'abreuvement et la nécessité d'écarter les troupeaux des terres de culture entraînent un déplacement préférentiel du cheptel des ensembles sableux du nord et du sud vers le centre de la zone d'endodromie Oursi - Bidi - Gorom-Gorom (où prédominent les glacis et les bas-fond). Un mouvement analogue, dans la zone d'endodromie " amont mare d'Oursi ", contribue à concentrer alors le bétail dans les étendues incultes et les axes de drainage qui alimentent par le sud-ouest la mare d'Oursi.

Plus on se réfère à un espace réduit, et plus il importe de considérer avec précaution les estimations d'effectifs et de charges. Le cheptel fréquentant tel ou tel point d'eau peut être affecté de fortes variations, même au cours de la même saison sèche. C'est ainsi que le nombre de bovins s'abreuvent à la mare d'Oursi a pu être estimé à 7 800 têtes en novembre 1980, 9 500 têtes en mars 1981, 3 200 têtes en mai 1981 (NIAMALY, 1981). Au cours du mois d'avril, de nombreux troupeaux avaient en effet quitté le

⁽¹⁾ Les bovins, du type zébu peul pour la plupart, sont dans l'ensemble d'un format modeste et relativement léger. Les ovins et caprins sont de type sahélien et d'assez grande taille.

⁽²⁾ UBT : unité de bétail tropical, correspondant à un bovin de référence de 250 kg.

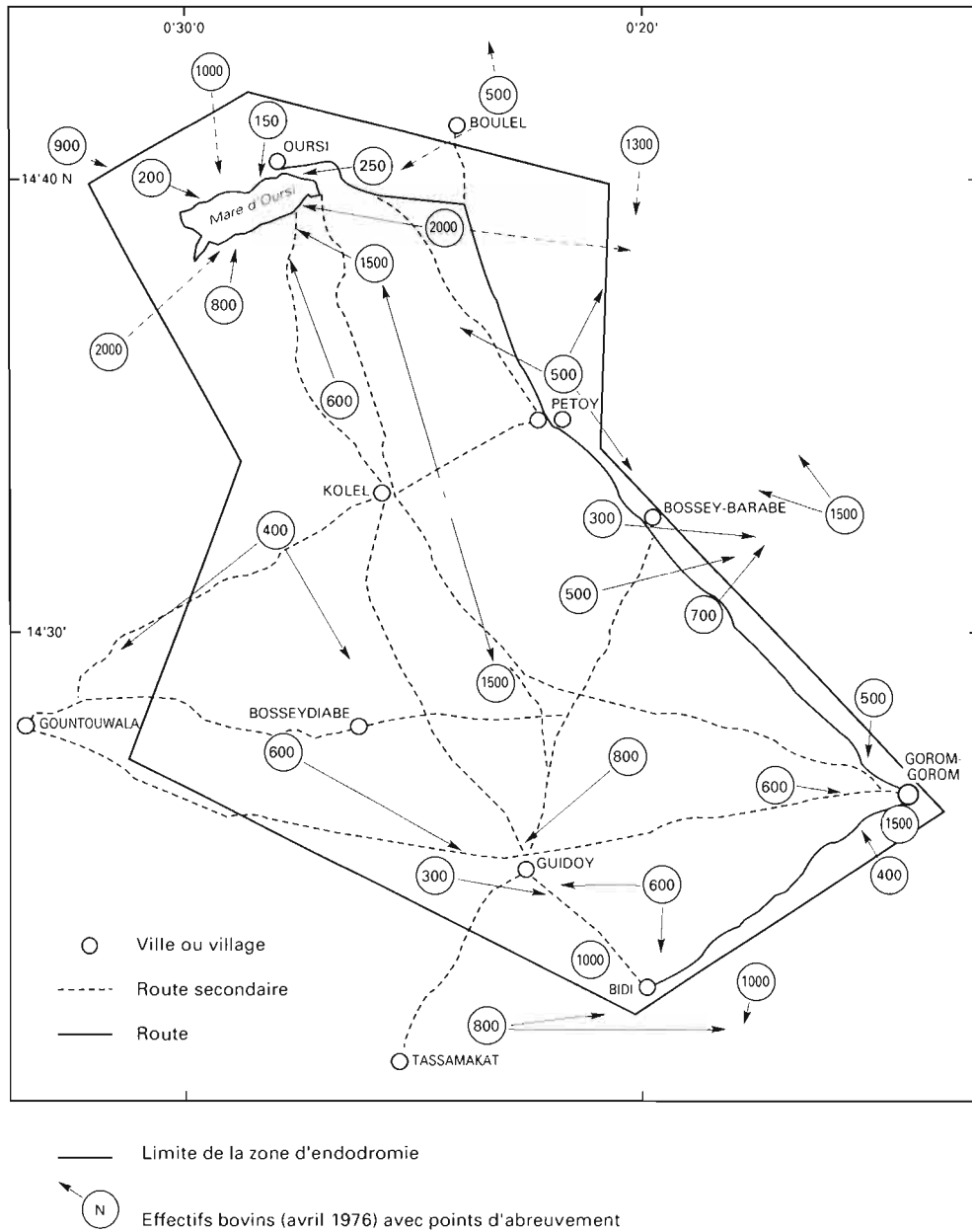


Figure 10 - Répartition du cheptel bovin en avril 1976 (LHOSTE, 1977).

centre de l'Oudalan pour gagner au nord, de part et d'autre du Béli, des pâturages encore en partie préservés. Inversement, la mare d'Oursi accueille assez régulièrement en saison sèche des troupeaux originaires du Liptako et peut constituer un point de repli temporaire pour le bétail du nord de l'Oudalan. Par ailleurs, la localisation de certains villages et campements explique que des troupeaux fréquentent, alternativement ou indifféremment, la mare d'Oursi et un point d'eau périphérique : mare de Yomboli pour les éleveurs de Gountouré, mare de Ganadawri pour ceux de Boulel, mare de Tin Edjar pour ceux de Totiri. La zone d'endodromie représente bien une réalité en matière d'aire de déplacements privilégiés, mais ses limites n'ont évidemment aucun caractère d'étanchéité absolue.